

CAMP DE JOUR

Guide du parent

Information destinée aux parents

Ce guide a été élaboré de façon à vous fournir les informations pertinentes à propos du fonctionnement et des politiques du Camp de jour de Val-des-Monts, le tout, dans l'optique de vous permettre de préparer et d'assurer le succès de l'été de vos enfants.



Philosophie

Notre but premier, au Camp de jour Val-Des-Monts, est d'offrir aux enfants un environnement *stimulant* et *enrichissant* grâce à une programmation diversifiée qui suscitera l'intérêt des enfants. Le camp de jour offre la chance de vivre un été riche en expériences, de prendre des initiatives et de faire des apprentissages tout en *S'AMUSANT*.

L'équipe du Camp de jour
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS



Lieux

Le camp de jour se déroule dans les deux arrondissements de la municipalité, dans les écoles primaires, soit à l'école de la Colline (arrondissement Nord) et à l'école du Sommet (arrondissement Sud). Les groupes bénéficient des différentes installations de leur quartier, soit les terrains sportifs, les centres communautaires, la plage et les différentes aires de jeux.

Clientèle

Afin de cibler adéquatement les activités à élaborer son les groupes d'âges, le Camp de jour Val-des-Monts accepte des enfants âgés entre 5 et 12 ans. L'âge minimum doit être atteint au 30 septembre de l'année en cours

Camp de jour

Horaires

La durée du Camp de jour Val-des-Monts est de 8 semaines, soit du **jeudi 25 juin au vendredi 14 août 2019.**

Nous accueillerons votre enfant pendant les activités régulières du camp de jour qui se déroulent du lundi au vendredi, de **9 h à 16 h.**

Si vous devez récupérer votre enfant en dehors des heures normales de début et de fin du camp de jour, une affiche installée à l'entrée vous informera du lieu du groupe de votre enfant s'il est en sortie et du numéro de téléphone du camp de jour par secteur. Veuillez noter qu'il est toujours apprécié par l'équipe du camp de jour d'être avisé préalablement de tout changement de la présence des enfants hors de l'horaire normal.

Le journal du camp

Un journal est publié toutes les semaines afin de vous informer des activités offertes à votre enfant ainsi que des rappels importants. Il sera disponible à l'entrée du camp de jour et vous sera envoyé par courriel chaque semaine.

	LUNDI
6 h 30 à 9 h 00	Service de garde Activité sportive et culturel
9 h 00 à 9 h 15	Rassemblement
9 h 15 à 9 h 30	Jeux de soccer- baseball au parc
9 h 30 à 10 h 00	
10 h 00 à 10 h 30	Collation
10 h 30 à 11 h 00	Jeux coopératif
11 h 00 à 11 h 30	
11 h 30 à 12 h 00	Dîner
12 h 00 à 12 h 30	Jeux libres
12 h 30 à 13 h 00	Activité Culinaire : salsa mexicaine
13 h 00 à 13 h 30	
13 h 30 à 14 h 00	Collation
14 h 00 à 14 h 30	Grand jeux dans le Gymnase avec le groupe de Confetti (Ballon jou et chaise musical)
14 h 30 à 15 h 00	
15 h 00 à 15 h 15	
15 h 15 à 15 h 30	Rassemblement
15 h 30 à 17 h 30	Service de garde Activité sportive et culturel

Service de garde

Un service de garde est offert afin de vous dépanner. Durant cette période, la sécurité de votre enfant est assurée par les animateurs du camp de jour ainsi qu'un membre de l'équipe de gestion. Toute la durée du service de garde sera divisée en stations. Des activités libres seront donc proposées : bricolages, jeux de société et activité sportives.

Horaire

Le service de garde est disponible de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30, pour chacun des sites d'animation.

Ce que vous devez savoir...

PRÉSENCE : Le Camp de jour Val-des-Monts utilisera un système de liste de personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Pour ce faire, il est important d'inscrire sur le formulaire d'inscription le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Toutes modifications doivent être signalées au responsable du camp de jour de votre secteur afin de garder vos informations à jour. **Nous demanderons une pièce d'identification à toute personne autorisée à venir chercher l'enfant.** Ce fonctionnement permet de faciliter la gestion et d'accroître la sécurité des enfants. Il est donc essentiel que vous le respectiez !

RETARD : Les retards en fin de journée causent des dépassements de coûts en raison du travail supplémentaire des animateurs. Nous sommes donc dans l'obligation de facturer des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard, et ce, par enfant. Cette consigne s'applique au service de garde comme au camp de jour.

REMBOURSEMENT : Aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un rapport médical ou en cas de déménagement (preuve à l'appui).

Sorties

Des sorties seront prévues cet été à l'extérieur des points de services. Ces sorties seront appropriées au groupe d'âges de votre enfant, soit par groupes des 5 à 7 ans et des 8 à 12 ans. Elles apparaîtront dans le journal du camp.

Annulation

La coordonnatrice du camp de jour se réserve le droit de modifier toute activité extérieure, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la tenue de cette sortie.

Votre enfant a besoin de...

Boîte à lunch

Votre enfant doit apporter son dîner à tous les jours (sauf lors d'avis contraire) et le dîner est pris en groupe, sur le site de l'activité prévue.

Veuillez considérer que nous ne servons aucuns déjeuner, dîner, collation ou breuvage.

Étant donné le nombre important d'enfants fréquentant le camp de jour, veuillez prioriser les repas froids.

Doit comprendre

- Dîner (froid)
- Collation du matin
- Collation de l'après-midi
- Bouteille d'eau
- Sachet réfrigérant (ice-pack)

Interdit

Les aliments contenant des traces d'arachides ou de noix sont strictement interdits



Liste du matériel à apporter en tout temps

Une languette à accrocher sur le sac à dos de l'enfant vous sera fournie. Celle-ci augmentera l'autonomie de votre enfant et, de même, servira d'aide-mémoire. Sur cette languette seront inscrites les informations suivantes :

1. Boite à lunch
2. Bouteille d'eau
3. Maillot de bain et serviette de plage
4. Crème solaire (minimum FPS 30)
5. Lotion anti-moustique
6. Chapeau ou casquette
7. Vêtements de rechange
8. Espadrilles
9. Chandail du camp pour les sorties

Objets personnels

Objets perdus

Les objets perdus sont gardés au camp de jour jusqu'à la fin du mois d'août. S'ils ne sont pas récupérés ou réclamés à cette date, ils seront remis à des œuvres de charité.

Objets volés

Nous conseillons toutefois de laisser les objets de valeur à la maison pour éviter les vols ou les bris. Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.

Jouets de la maison

Les jouets, les jeux électroniques et les cellulaires ne sont pas autorisés au camp. Si votre enfant se présente au camp avec de tels objets, le tout sera placé dans son sac à dos, et ce, pour toute la journée. Un avertissement sera émis à l'enfant et aux parents.

**Identifiez les
objets personnels
de vos enfants**

Tenue vestimentaire

Le camp de jour est un endroit où l'on bouge ! Votre enfant doit se vêtir en conséquence afin d'en profiter au maximum.

- Une casquette ou un chapeau
- Un pantalon court (le port de collants aux enfants qui porteront des jupes ou des robes est suggéré)
- Des espadrilles ou des sandales fermées
- Un chandail couvrant les épaules et le ventre

Bijoux : il est fortement suggéré de laisser les bijoux à la maison afin d'éviter les bris, les pertes et les blessures.

Température : prévoyez des vêtements plus chauds lors des journées froides et vêtements plus légers lors des journées chaudes.

Crème solaire

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire (minimum FPS 30) à votre enfant avant l'arrivée au camp de jour. Des périodes spécifiques sont réservées aux enfants afin d'appliquer de la crème solaire avant les sorties à l'extérieur. Ces périodes sont encore plus fréquentes lors des sorties à la plage ou lorsque les activités se déroulent à l'extérieur.

L'équipe du camp de jour

Le groupe du camp de jour est composé d'une équipe d'animation et d'une équipe de gestion.

Rôle : L'équipe d'animateurs est présente pour animer de façon sécuritaire, dynamique et constructive leur groupe respectif. Elle assure la sécurité et le bien-être psychologique et social de votre enfant.

En plus de l'équipe d'animation, le Camp de jour Val-des-Monts a une équipe de gestion. Les responsables et responsables adjoints seront sur les différents sites en tout temps afin d'assurer le bon déroulement du camp. Ils seront la référence concernant les suivis de vos enfants, les activités et le déroulement de la journée. Tout cela, supervisé et dirigé par la coordonnatrice.

Formation : Les animateurs auront suivi une semaine de formation pré-camp. Cette formation vise à outiller ces derniers en ce qui a trait aux activités et aux thématiques, à la sécurité et la prévention, aux différents besoins des enfants, aux différences entre les groupes d'âges. Tous nos animateurs ont reçu également une formation de premiers soins.

Sécurité

Pour vous comme pour nous, la sécurité de votre enfant est primordiale. Voici les mesures qui sont mises en place afin d'assurer le bien-être de tous.

1. Un responsable ou un responsable adjoint est disponible en tout temps durant les heures du camp.
2. Le ratio varie, selon l'âge, entre 10 et 15 enfants par animateur.
3. Un contrôle des présences hebdomadaire est assuré.

Plage

Afin de nous assurer de la sécurité de tous, un test de nage sera fait en collaboration avec un animateur et un sauveteur qualifié afin de déterminer si vos enfants ont besoin d'une veste de flottaison individuelle (VFI). Si toutefois vous préférez que votre enfant porte sa VFI, notre système de bracelet nous permettra d'assurer le port de la VFI de votre enfant lors de la baignade.

- Pour chaque enfant qui aura réussi le test de nage, un bracelet de couleur lui sera fourni afin de mieux identifier les enfants sachant nager adéquatement.
- Si le test est échoué, il devra alors porter sa VFI **provenant de la maison**. S'il n'a pas de VFI, il devra demeurer à l'extérieur de l'eau durant la baignade. Le test de nage consiste à nager 15 mètres sans mettre le pied au sol. Si vous doutez des capacités de nage de votre enfant, lui fournir une VFI pour toute la durée de sa présence au camp afin qu'il puisse profiter du bonheur de s'amuser, comme les autres, à la plage.

À noter, les ballons de flottaison, les ceintures de style hippopotames et brassards gonflables (installés aux bras) ne sont pas considérés comme des objets de flottaison fiables. Ceux-ci sont plutôt ciblés pour l'apprentissage de votre enfant. Nous comprenons que votre enfant peut être très à l'aise dans l'eau, mais nous nous assurerons de ses capacités dans un contexte où les baigneurs sont nombreux. La sécurité de votre enfant à la plage est primordiale!



Santé

Problème de santé

Afin de créer un milieu sécuritaire pour tous, il est de votre devoir de nous informer de l'état de santé de votre enfant. Un espace est prévu à cet effet dans la fiche d'inscription. Vous devez également nous aviser s'il y a un changement de l'état de santé de votre enfant au cours de l'été.

Médicament

Nous ne pouvons pas administrer de médicament à votre enfant (incluant Aspirine, Tempra, sirop ou autres), et ce, sans votre autorisation écrite. Le formulaire « *Autorisation à administrer un médicament* » sera disponible au camp de jour et devra être complété, au préalable.

Toute médication devant être prise oralement devra être gardée dans la boîte à lunch de l'enfant. Les animateurs s'assureront de la prise de la médication, mais non de son transport, le tout afin d'éviter la perte de la médication.

Maladie

Votre enfant devra demeurer à la maison, s'il présente l'un des symptômes suivants :

1. Fièvre de plus de 39°C
2. Diarrhée
3. Vomissement au cours des derniers 24 heures
4. Éruption cutanée non diagnostiquée
5. Maladie infectieuse
6. Présence de parasites

De plus, si votre enfant est souffrant au cours d'une journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le récupérer.

Urgence

Même si tout est en place afin de prévenir les accidents, nous n'en sommes pas à l'abri. Si l'équipe du camp de jour doit faire transporter votre enfant par ambulance pour cause de maladie ou d'incident, en plus de l'admission dans un établissement de santé, le parent demeure évidemment la personne qui prendra les décisions médicales pour l'enfant. En cas d'incapacité à rejoindre le parent, le médecin et les autorités du camp prendront les décisions nécessaires en fonction de l'état de l'enfant. Notez que les frais encourus vous seront facturés.

Poux

Depuis quelques années, la pédiculose effectue un retour en force. Afin d'éviter la propagation, les parents doivent vérifier les cheveux de leur enfant avant le début du camp de jour. Si vous remarquez la présence du parasite, il est de votre devoir de nous en informer le plus tôt possible.

Sorties

Règlements

Un chandail, à l'effigie du camp, devra être porté par votre enfant lors des sorties (excluant les sorties à la plage).

Si votre enfant ne participe pas à la sortie, il devra rester à la maison. Tous les animateurs doivent accompagner les enfants durant les sorties. Donc, il n'y aura aucune activité et aucune surveillance aux sites d'activités.

Droits et responsabilités de l'enfant

Code de vie

Pour grandir et se développer harmonieusement dans un milieu récréatif, l'enfant doit être aimé, compris et respecté de tous. Il a le droit d'être protégé afin de se développer. À son tour, l'enfant a la responsabilité d'en faire autant pour les autres.

Responsabilités de l'enfant

1. Je respecte l'environnement, les autres enfants et l'équipe du camp de jour.
2. Je joue avec les autres sans les bousculer et sans être violent en paroles ou en actes.
3. J'utilise le matériel avec soin.
4. Je suis mon groupe et demande toujours l'accord de mon animateur pour sortir du groupe.
5. Je règle mes différends à l'amiable avec l'aide d'un animateur.

Tolérance zéro

1. Paroles ou gestes irrespectueux, violents ou agressifs.
2. Bousculade ou tiraileries.
3. Projectiles (cailloux, roches, etc.).
4. Refus d'écouter les consignes du personnel.
5. Bataille, intimidation et taxage.
6. Non-respect de soi, des autres et du personnel.
7. Vandalisme (non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.).

Code de vie!

Ce guide est mis en place pour l'enfant, les animateurs et les parents dont l'objectif premier est d'assurer le plein épanouissement personnel et social de l'enfant. Il établit, par écrit, les principes et règlements fondamentaux faisant transparaître les valeurs du camp de jour et assurant un engagement et un comportement exemplaire afin que tous puissent vivre dans l'harmonie. Noter que la sécurité et l'intérêt général seront priorités de l'intérêt d'un particulier.

Liste des comportements inadmissibles
Paroles ou gestes irrespectueux, violents ou agressifs
Bousculades ou tiraileries
Projectiles (cailloux, branches, etc.)
Refus d'observer les consignes du personnel
Batailles, intimidation, taxage
Non-respect de soi, des autres et du personnel
Vandalisme (Non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.)

Les étapes d'interventions

En collaboration avec le parent

Avertissement no 1 : Avertissement verbal, réparation du geste et fiche disciplinaire
Avertissement no 2 : Avertissement verbal, réparation du geste et fiche disciplinaire
Avertissement no 3 : Avertissement verbal, réparation du geste, fiche disciplinaire, feuille de réflexion et discussion avec le parent

Avertissement no 4 : Retrait de l'enfant de son groupe par le responsable pour une durée indéterminée pendant la journée. Une rencontre sera prévue avec les parents pour déterminer les actions à prendre ensemble. Les conséquences peuvent aller jusqu'à la suspension.
Avertissement no 5 : Suspension d'une semaine sera appliquée par le responsable et la coordonnatrice.
Avertissement no 6 : Suspension définitive du camp de jour appliquée.

* Le camp de jour se réserve le droit d'adapter les conséquences selon la gravité des cas *
Notez qu'aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'une suspension.

Toutes les interventions seront notées dans un cartable à cet effet. Les parents peuvent consulter la fiche de leur enfant en tout temps avec le responsable.

L'équipe du camp de jour
Municipalité de Val-des-Monts

Parent de l'enfant

Intervention et mesure disciplinaire

Au camp de jour, notre but premier est d'avoir du plaisir et non de réprimander. Toutefois, si un enfant ne respecte pas le code de vie et des responsabilités, malgré les avertissements, des mesures disciplinaires seront prises.

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants ou d'un animateur, peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement préalable. La sécurité et l'intérêt général seront priorités. Dans cette optique la Municipalité de Val-des-Monts traitera toute problématique comportementale.

Mesures disciplinaires

Avertissement no 1 : Avertissement verbal, réparation du geste

Avertissement no 2 : Avertissement verbal, réparation du geste, fiche disciplinaire, feuille de réflexion, discussion avec le parent.

Avertissement no 3 : Retrait de l'enfant de son groupe par le responsable pour une durée indéterminée pendant la journée. Une rencontre sera alors prévue avec les parents pour déterminer les actions à prendre ensemble. Les conséquences peuvent aller jusqu'à la suspension.

Avertissement no 4 : Suspension d'une semaine sera appliquée par la personne responsable et la coordonnatrice.

Avertissement no 5 : Suspension définitive du camp de jour. Pour les infractions majeures, les parents en seront immédiatement avisés par la personne responsable.

La Municipalité de Val-des-Monts se réserve le droit d'expulser, sans remboursement, tout enfant qui présente un comportement violent.

Code d'éthique du/des parents

1. Être respectueux envers les participants, les autres parents et les employés du camp de jour (animateurs, responsables, coordonnateur, etc.).
2. Aucune violence physique, verbale ou psychologique envers qui que ce soit ne sera tolérée.
3. Employer un langage respectueux dans toutes vos communications.
4. Encourager le/les enfants par votre exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.

« TOLÉRANCE ZÉRO »

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du Camp de jour Val-des-Monts.

**Au plaisir de passer un été mémorable
avec vous et vos enfants !**

L'équipe du Camp de jour